



INSCRIPTION au Restaurant Scolaire - Année 2026/2027

Les inscriptions aux Restaurants Scolaires ont lieu

Du 01 JUIN AU 30 JUIN 2026

Les DOSSIERS D'INSCRIPTION devront être préalablement téléchargés sur le site internet www.ternay.fr et remis en Mairie avec la dernière notification CAF mentionnant le QF (*Quotient Familial*) et justificatif de l'employeur ou adressés à poleenfance@ternay.fr.

Vous pouvez aussi récupérer les fiches d'inscription en version papier en Mairie.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Pour les élèves en classes élémentaires (du CP au CM2), il est aussi obligatoire d'inscrire l'enfant à l'accueil de Loisirs ALFA3A et de régler la cotisation annuelle. *

L'ADMISSION DÉFINITIVE est subordonnée à la condition d'être à jour au 31 août 2026 au plus tard, du paiement de toutes les factures émises par la ville.

Aucun enfant ne sera accepté au Restaurant Scolaire sans avoir été inscrit en Mairie avant le 30 JUIN, délai de rigueur.

* Pour le transfert de responsabilité lors de la prise en charge de l'enfant pendant l'heure d'activités gérée par ALFA3A (ternay.animation@alfa3a.org 04 81 50 02 41)